

Sujet : [INTERNET] Société CBN

De : DIREZ CATHERINE <direzcatherine@yahoo.fr>

Date : 14/07/2022 14:02

Pour : "pref-projet-cbnpitres@eure.gouv.fr" <pref-projet-cbnpitres@eure.gouv.fr>

Madame ou Monsieur,

Je veux vous faire savoir que

"La consommation d'eau prévue est de **150000m3/an** ,
alimentée par un forage dans la nappe phréatique"

pour votre entreprise CBN

devrait être interdite.

L'EAU est un bien commun et vital pour tous.

Vous ne devez pas vous l'approprier pour

du " criblage-lavage de matériaux inertes du BTP "

D'autre part,

" **Le transport de la totalité des centaines de milliers de tonnes de matériaux ne pourra se faire que par la RD321** , celle qui suit la basse vallée de l'Andelle pour rejoindre la RD6015 au niveau d'Igoville . "

Ce va-et-vient incessant nuira à la population de cette vallée.

Veuillez reconsidérer votre demande et tenir compte de la population.

Cordialement

Mme Direz